

SEANCE PLENIERE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Rehausser le niveau d'exigence pour une gestion partagée, intégrée, équilibrée et durable de la ressource en eau

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 1^{er} décembre 2023 et sur proposition du Bureau,

1. constate que, dans un contexte de sécheresse à répétitions, il devient crucial de mobiliser les forces vives transfrontalières pour s'adapter collectivement aux conséquences du changement climatique, surveiller la quantité et la qualité de la ressource en eau, la partager et en générer un usage économe, accompagner les risques naturels émergents ;
2. salue la volonté des acteurs du Rhin supérieur d'avoir fait de la protection et de la gestion durable de la ressource en eau un objectif partagé de la Stratégie 2030 pour la Région métropolitaine trinationale¹ ;
3. rappelle sa résolution « Adaptation au changement climatique : l'urgence d'une stratégie du Rhin Supérieur pour une gestion de l'eau et des milieux favorisant la résilience » du 7 juin 2019² dans laquelle il avait préconisé six pistes pour relever le défi de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique sur l'eau ;
4. salue les travaux conduits par les Etats de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin dans le cadre du programme Rhin 2040³ qui prévoit notamment, d'ici 2025, la mise à jour de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin et sur une approche globale et résiliente intégrant qualité de l'eau, risques et événements extrêmes (inondations, étiages, sécheresse, pluies diluviennes), les milieux et la biodiversité ;
5. se félicite des progrès accomplis grâce aux nombreuses initiatives passées et en cours, comme le plan Rhin vivant⁴, le projet INTERREG Rhinainance⁵ ou encore la coopération KLIWA⁶, principalement dans le domaine de la qualité de l'eau ;
6. salue les conclusions des « Assises rhénanes de l'eau » organisées par la Collectivité européenne d'Alsace qui contribuent au partage de connaissances, de pratiques, et au renforcement de la sensibilisation sur les évolutions hydrologiques, climatiques et les défis auxquels fait face le Rhin supérieur ;

¹ <https://science.rmtmo.eu/wp-content/uploads/2019/11/Strat%C3%A9gie-2030-Version-D-und-F-in-einem-Dokument.pdf>

² <https://www.oberrheinrat.org/files/assets/resolutionen/2019/2019-06-07/fr/fr-resolution-climat-conseil-rhenan-2019.pdf>

³ https://www.iksr.org/fileadmin/user_upload/DKDM/Dokumente/Broschueren/FR/bro_Fr_2040_longue.pdf

⁴ <https://www.eau-rhin-meuse.fr/actualites/plan-rhin-vivant>

⁵ <https://www.interreg-rhin-sup.eu/projet/rhinainance/>

⁶ <https://www.kliwa.de/index.php>

7. considère toutefois qu'il y a lieu d'approfondir encore davantage la coopération transfrontalière, particulièrement dans le domaine jusqu'ici insuffisamment investi des impacts du changement climatique sur la quantité d'eau, à l'instar du projet GRETA⁷ ;
8. réitère l'importance des principes de solidarité 'amont-aval' pour une meilleure gestion du risque d'inondation et de périodes de sécheresse intenses, et de solidarité 'urbain-rural' pour plus d'équité envers les territoires défavorisés, étant entendu que les initiatives locales et transfrontalières ont vocation à contribuer et s'inscrire en pleine articulation avec les travaux internationaux de la CIPR, au titre de la solidarité dans l'ensemble du bassin rhénan, d'une résilience territoriale robuste et d'un bien commun transmis aux générations futures dans des conditions soutenables ;
9. rappelle la nécessité d'accompagner les acteurs économiques, en premier lieu la profession agricole, pour réduire leur vulnérabilité au changement climatique afin de conserver leur compétitivité et de renforcer leur accompagnement pour les services rendus dans la préservation du Bien Commun, la sécurité alimentaire et la prévention des risques ;
10. recommande sur cette base de poursuivre les réflexions transfrontalières sur :
 1. le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les actions de désimperméabilisation des sols et d'économie d'eau,
 2. la prise en compte des ressources en eau d'un territoire donné dans le cadre des perspectives de développement et d'aménagement de ce territoire,
 3. l'intégration du risque de ruissellement et inondations à l'échelle locale, en lien avec les événements extrêmes (pluies diluviennes estivales notamment) annoncés par le changement climatique et la nécessité de ralentir les écoulement par des occupations de sols permettant l'infiltration et le stockage naturel (haies, prairies, massifs forestiers...) pour limiter les glissements de terrain et crues subites liés à ces événements,
 4. l'accompagnement des acteurs économiques, notamment du monde agricole, dans la transition vers un usage raisonné de l'eau et le renforcement de zones naturelles de ralentissement et de rétention en eau (forêts, prairies, haies, zones humides), en lien avec des modalités d'accompagnement communautaire renouvelés à définir (politique agricole commune, fonds FEADER et FEDER...) ;
11. demande à la Commission « Agriculture – Environnement – Climat – Energie » du Conseil Rhénan d'assurer une veille permanente sur les enjeux de l'eau et des risques au sein de la région du Rhin supérieur.

⁷ <https://www.interreg-rhin-sup.eu/projet/greta-groundwater-evolutions-and-resilience-of-associated-biodiversity-upper-rhine/>

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
 - à la Préfecture de la Région Grand Est
 - à la Région Grand Est
 - à la Collectivité européenne d'Alsace
 - à la Commission locale de l'eau du SAGE Ill-Nappe-Rhin
 - au Ministère de la transition écologique
- en Allemagne :
 - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
 - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
 - au Gouvernement de la Hesse
 - au Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs
 - au Ministère fédéral du Numérique et des Transports
- en Suisse :
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
 - au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
- au niveau transfrontalier :
 - à la Commission Internationale pour la Protection du Rhin
 - à la Commission européenne
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
 - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour information)
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)